

LE GRAND MURIN

Myotis myotis Borkhausen 1797

CODE UE : 1324

DIRECTIVE HABITATS

Annexes II et IV

AUTRES STATUTS

- Protection nationale (annexe I) par arrêté du 17/04/81, article 1^{er} modifié
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II

Cotation UICN : Monde : Quasi menacé

France : Vulnérable

Non cité au bordereau du site



MHN Bourges, L.Arthur

DESCRIPTION ET HABITATS

- **Description** : c'est un des plus grands chiroptères français, d'un poids allant de 20 à 40 g pour une envergure de 35 – 43 cm. Il est caractérisé par des oreilles longues et larges, un museau, des oreilles et un patagium brun – gris. Le pelage est épais et court, de couleur gris – brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc – gris.
- **Habitat** : Le Grand Murin, pour ses gîtes d'estivage et de reproduction est soit anthropophile (combles, greniers, toitures) soit troglophile (grottes, cavités mines, carrières, galeries). Pour ses gîtes d'hibernation, il est quasi exclusivement troglophile (carrières, grottes, mines). Ses terrains de chasse sont des zones avec sol accessible : forêts sans sous-bois, futaies de feuillus ou mixtes à végétation herbacée ou buissonnante rare, pelouses, prairies rases. Régime alimentaire à base de coléoptères, orthoptères, araignées et opilions.
- **Habitats utilisés par l'espèce sur le site** : Le Grand Murin se pourvoit en proies dans des zones plutôt thermophiles : les pelouses calcicoles alpines et subalpines (36.4 et 36.41), silicicoles (36.314), ainsi que dans les forêts de pins à crochets à sous-bois de raisin d'ours et à Pulsatille (42.42). Les landes ouvertes (31.226) sont également utilisées ainsi que les prairies de fauche montagnardes (38.3).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET LOCALISATION SUR LE SITE

- Espèce allant de la Péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Absente de Scandinavie, Afrique du Nord et des îles britanniques.
- Une zone utilisée par l'espèce a été recensée sur le site : autour du village de Gavarnie.

FACTEURS EN JEU ET OBJECTIFS CONSERVATOIRES

- **Facteurs en jeu** :
 - Fermeture des milieux prairiaux et développement des sous-bois ou fermeture des zones de clairière.
 - Impact possible des produits de traitement du bétail sur les ressources alimentaires.
 - Impact des traitements sanitaires forestiers et modalités de la gestion forestière
- **Objectifs conservatoires** :
 - Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce.
 - Conserver une structure forestière et paysagère répondant aux besoins trophiques de l'espèce.
 - Préciser l'utilisation des milieux, suivre l'évolution de la fréquentation.
 - Conserver la qualité des prairies de fauche et limiter les intrants nitrophiles.

PRECONISATIONS DE GESTION CONSERVATOIRE

- **Actions proposées** :

Cette espèce n'a pas fait l'objet de fiche action spécifique. Il sera néanmoins indispensable d'intégrer la présence de cette espèce dans la gestion forestière (éviter les traitements sanitaires forestiers) et pastorale du site (évaluation et actions éventuelles concernant les traitements du bétail).

- **Acteurs concernés** :

ONF, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées et SFEPM, gestionnaires d'estives (CSVB et Commission Syndicale de Saux et de la CABA) DNDP